



© C. PERELLE

Busard Saint-Martin Femelle

# Le Busard Saint-Martin

## Busard des marais, Busard bleuâtre

(*Circus cyaneus*)

### RECONNAISSANCE - INDICES DE PRESENCE

Ce rapace n'est pas un forestier à proprement parler. On ne l'observera en vol que dans les grandes zones ouvertes. La raréfaction des



landes l'a amené à déplacer son habitat vers les cultures. Il est résident en Normandie "intérieure" et hiverne en Normandie "côtière". Il cumule le statut de sédentaire et de migrateur car il descend parfois jusqu'en Espagne. Il cohabite, dans sa famille, avec le Busard cendré et le Busard des roseaux.

### HABITAT DE L'ESPÈCE

→ Le territoire de chasse du Busard Saint-Martin est constitué de prairies, bocages et cultures. Il survole rarement la forêt, sauf au-dessus des jeunes plantations lorsqu'il chasse.

→ Par contre il affectionne les landes et les plantations de pins de 2-3 m pour nidifier. Il privilégiera la présence de zones humides à proximité de son aire.

→ Son territoire de chasse couvre environ 25 km<sup>2</sup>. Il surveille attentivement son territoire de nidification sur 1 km<sup>2</sup>.

→ Son régime est concentré sur les petits rongeurs et les jeunes oiseaux au nid. Il ne néglige pas les œufs, les grenouilles et les couleuvres ainsi que de nombreux insectes dont les grillons.

### Description

- **Identification** - Le mâle est très différent de la femelle. Il est bleu ardoise sur le dos, est sur l'ensemble de sa tête. Le ventre est blanc, et le dessous des ailes est gris-clair avec les extrémités noires. La femelle est brune, avec un ventre chamois rayé de brun. Le bout des ailes est noir. Le croupion est très blanc et bien visible en vol. Sa queue grisâtre présente trois barres brunes.

- **Biométrie** - Taille : 44 à 52 cm - Envergure : 105 à 125 cm - Poids : 400 à 700 g (mâle) ; 300 à 400 g (femelle).

- **Comportement** - C'est un rapace diurne. Il sort rarement quand il pleut. Mâle et femelle chassent séparément. Les busards peuvent constituer des groupes de plusieurs individus, se réunissant la nuit dans les roselières en dehors des périodes de nidification.

- **Vol** - Le vol de chasse est léger et silencieux, à très basse altitude (1,50 m à 2 m), louvoyant autour des obstacles. Le Busard Saint-Martin regarde toujours vers le bas. Il pique soudainement au sol les ailes en "V", serres en avant. Le vol est acrobatique en parade nuptiale.

- **Indice de présence** - Son activité de chasse n'est pas discrète et il est donc facilement observable. Il défend ardemment et bruyamment son nid contre toute intrusion à proximité. Il est silencieux en chasse et en migration.

- **Nid** - Il niche à terre. L'aire se trouve sous une végétation haute de 1 à 3 m. Le nid est constitué d'herbes sèches, de brindilles, de genêts secs : 50 cm de diamètre et 10 cm d'épaisseur. Il réutilise plusieurs fois le même nid.

- **Nidification** - Ponte entre mi-avril et juin de 4 à 6 œufs bleuâtres de 5 cm. Eclosion 30 jours après. Les jeunes prennent leur envol en juillet et restent avec leurs parents encore 3 semaines. La famille quitte le territoire de nidification en septembre.

### Intérêt écologique

→ Le Busard Saint-Martin est une espèce protégée au niveau national. Inscrit à l'annexe I de la directive Oiseaux (A082 - Natura 2000). Il est signalé sur 2 sites Natura 2000 et sur 11 ZNIEFF en Haute-Normandie ; sur 4 sites Natura 2000 et sur 58 ZNIEFF en Basse-Normandie. Il est probablement présent partout en Normandie.

→ Il contribue activement à la prévention des gradations de rongeurs puisqu'un couple consomme plus de 1000 campagnols et mulots par saison.



© C. PERELLE

Busard Saint-Martin Mâle



# Le Busard Saint-Martin



Notes de terrain :

---

---

## GESTION DE L'ESPÈCE

### Objectif général de gestion

L'enjeu principal est de repérer si un nid est présent ou non sur la propriété ou ses abords immédiats. Veiller à sa tranquillité pendant la période de nidification constitue l'objectif principal de gestion.

#### Gestion sylvicole

#### Gestion sylvo-environnementale

#### Gestion environnementale

↘ En l'absence de nid sur la forêt, il n'y a aucune orientation particulière de la sylviculture à envisager.

↘ Par contre, si une aire est installée dans une jeune plantation ou une lande, les interventions sylvicoles à proximité doivent être différées pendant la couvaison et l'élevage des jeunes.



↘ La phase de **régénération artificielle** en coupes rases sur des surfaces significatives (plusieurs hectares) lui est très favorable pour la nidification ou la chasse. La nature de l'essence plantée a, semble-t-il, assez peu d'importance, mais le Busard Saint-Martin marquerait un goût particulier pour les plantations résineuses, notamment de Pin.

↘ Risque de destruction ou d'abandon de nids lors des dégagements de juin-juillet.



↘ Gestion équilibrée en futaie régulière, offrant sur le long terme une proportion constante de zones ouvertes.



#### **A EVITER**

↘ Evolution homogène à l'échelle de grands massifs vers la **futaie irrégulière** (disparition des zones ouvertes).



#### Actions à favoriser pour une gestion optimale de l'habitat

↘ Consulter les ornithologues locaux qui connaissent en général les lieux de nidification.

↘ Mise en défens intégrale de la zone de quiétude du nid d'avril à fin septembre.

↘ Maintenir des landes et des milieux ouverts.

↘ Planifier les dépressages en période hors feuilles.

↘ Eventuellement, maintenir en hiver, un environnement du nid en végétation basse.

↘ Conserver des roselières en zones humides : gîtes nocturnes appréciés hors période de nidification.



**Remarque importante** : L'utilisation de raticides (grains empoisonnés) pour protéger les plantations des rongeurs est désormais interdite en forêt. Le respect de cette réglementation est très important car les prédateurs naturels, comme le Busard Saint-Martin, sont gravement intoxiqués par les rongeurs empoisonnés.